

## RESPONSABILITÉ CIVILE DES MÉTIERS ANIMALIERS

dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 €

### 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROPOSANT

#### DÉNOMINATION SOCIALE, FORME JURIDIQUE :

#### AFFIXE ou NOM COMMERCIAL :

Le Associations ne bénéficient pas du BSS, le responsable légale doit remplir Le Formulaire de déclaration des risques

Adresse du siège social :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Email :

Date de création de l'entreprise : ..... / ..... / .....

N° Siret (obligatoire) : .....

Numéro de client AXA (le cas échéant) : .....

Désignation des personnes physiques ou morales devant la qualité d'assuré :

Chiffre d'affaires annuel hors taxes : .....€

Nombre de personnes qui travaille à l'exploitation : .....

### 2 DÉCLARATION DU PROPOSANT

#### LE PROPOSANT DÉCLARE :

##### ELEVAGE

Races Elevées : ..... % LOF : ..... % NON LOF : .....

Nombre de reproducteurs : .....

Nombre de Chiens de catégorie 1 : .....

Nombre de Chiens de catégorie 2 : .....

##### PENSION

Présence de Chiens de catégorie 1 et/ou 2 :  OUI  NON

##### EDUCATION CANINE

Présence de Chiens de catégorie 1 et/ou 2 :  OUI  NON

##### TOILETTAGE

- ne pas avoir connaissance d'événements survenus au cours des cinq dernières années (ou depuis la création de la société) et susceptibles d'engager sa responsabilité (si tel n'est pas le cas, sur étude, transmettre une statistique sinistre sur les 5 dernières années);
- ne pas avoir fait l'objet de résiliation pour sinistre ;
- formaliser par écrit ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire) au cours des trois dernières années ;
- ne pas renoncer à recours envers ses co - contractants ni accepter dans ses contrats des clauses d'aggravation de responsabilités (clause pénale, transfert de responsabilité...);
- exercer ses activités dans un établissement immatriculé en France.

Le proposant certifie exactes les déclarations ci-dessus et remplit ainsi les conditions de cette offre simplifiée ?  OUI  NON

### 3 COTISATION

#### LA COTISATION HT EST FORFAITAIRE SELON L'ACTIVITÉ ET LE CHIFFRE D'AFFAIRE DÉCLARÉS :

CHIFFRE D'AFFAIRES	0 À 50.000 €	50.000 À 100.000 €
Elevage	250 €	450 €
Pension	Sur demande	Sur demande
Education	180 €	Sur demande
Toilettage	Sur demande	Sur demande

S'y ajoutent la taxe d'assurance de 9 % et un complément de prime de 36 € (valeur au 01/01/2017)

Les conditions de garantie et de tarif ayant été établies sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 000 € ou bien inférieur ou égal à 100 000 €, les parties conviennent de revoir ces conditions si le chiffre d'affaires réalisé par l'assuré excède ce montant. Au-delà de 100.000 €, l'étude se fait sur demande du client.



## 4 MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties, ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des Conditions Générales 460653 jointes.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
<b>1/ TOUS DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS CONFONDUS</b> (autres que ceux visés aux 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ci-après)  <b>DONT :</b>	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance	
• DOMMAGES CORPORELS	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance	<b>NEANT</b>
• DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS CONFONDUS	<b>1.200.000 €</b> par année d'assurance	<b>500 €</b>
<b>2/ FAUTE INEXCUSABLE</b> (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	<b>2.000.000 €</b> par année d'assurance et <b>1.000.000 €</b> par sinistre	<b>380 €</b>
<b>3/ ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750.000 €</b> par année d'assurance	<b>10 %</b> <b>Mini : 500 €</b> <b>Maxi : 4.000 €</b>
<b>4/ DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150.000 €</b> par année d'assurance	<b>10%</b> <b>Mini : 400 €</b> <b>Maxi : 2 500 €</b>
<b>5/ DOMMAGES AUX BIENS CONFIES</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>100.000 €</b> par sinistre	<b>10 %</b> <b>Mini : 400 €</b> <b>Maxi : 2.500 €</b>
<b>6/ DOMMAGES AUX ANIMAUX CONFIES</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>10 000€</b> par animal et <b>50 000 €</b> par année d'assurance	<b>10% par sinistre</b>
<b>7/ RECONSTITUTION DE DOCUMENTS/MEDIAS CONFIES</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30.000 €</b> par sinistre	<b>1200 €</b>
<b>8/ DEFENSE</b> (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
<b>9/ RECOURS</b> (art 5 des conditions générales)	<b>20.000 €</b> par litige	Seuil d'intervention : <b>380 €</b>

## 5 MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant sont d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients - 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.

Fait à : .....

le : | | | | | | | | | |

Date d'effet souhaitée : | | | | | | | | | |

Signature et fonctions du représentant légal de la société proposante précédées de la mention « lu et approuvé », et cachet commercial de la société proposant :

La garantie prendra effet à la date souhaitée par le souscripteur, sous réserve d'avis contraire de l'assureur dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception par la compagnie du bulletin de souscription.

### Comment me protéger des risques liés à ma fonction de dirigeant?

En tant que Dirigeant vous prenez des décisions qui peuvent engager votre responsabilité et votre patrimoine personnels. AXA répond à ce besoin spécifique avec l'offre « Responsabilité des Dirigeants » : Prise en charge de vos frais de défense civile et pénale si votre responsabilité est recherchée, prise en charge des dommages et intérêts dus si votre responsabilité est avérée, Assistance Garde à Vue, Assistance risques Psychosociaux et Protection Juridique.

**Souscrivez à cette offre dès à présent, parlez-en nous :**

**ANIMSUR - FIDANIMO**  
109/111 bd Aristide Briand  
92120 Montrouge  
Tel : 09 70 100 200